



Inspection d'un centre agréé pour la dépollution des véhicules électriques et hybrides

Le démontage des véhicules mis hors d'usage est régi par la loi. Pour être éligible en tant que centre de dépollution, vous devez obtenir un rapport favorable lors des inspections. Vinçotte vous informe des exigences de qualité et de sécurité à respecter pour les véhicules à propulsion électrique. Le cas échéant, nous pouvons également procéder à l'inspection pour que vous puissiez obtenir votre reconnaissance en tant que centre de dépollution.

Your tailor-made solution

Your result

Please note

In which situation?